

PRC Magazine Février 2023

Continuez à venir nombreux nous soutenir

Bulletin adhésion 2023 ici

Bienvenue dans l'ère du vélo

Le choix de prendre son vélo pour se rendre au travail, ou accéder à des services et des activités devient une réalité accessible pour de nombreux citoyens. Symbole de la transition écologique la bicyclette est depuis plusieurs années pratiquée par un nombre croissant de Françaises et de Français.

Comment expliquer cet engouement ?

Aujourd'hui, celui qui attire de plus en plus de nouveaux· consommateurs (trices), c'est le Vélo à assistance électrique (VAE), qui permet d'effectuer de grandes distances sans trop se fatiguer. Véritable innovation du XXIº siècle, ses déclinaisons sont nombreuses, tandis qu'il existe des aides étatiques incitatives de plusieurs centaines d'euros. Bref, le deux-roues, il y en a pour tous les goûts Les français préfèrent son utilisation en ville. Le marché du vélo hexagonal a ainsi vu son chiffre d'affaires progresser de plus de 10 % et la demande explose pour la bicyclette à assistance électrique en location, les pistes cyclables sont deux à trois fois plus fréquentées que les années précédentes La prime vélo évolue en 2023. Au même titre que le bonus écologique, de nouvelles règles s'appliquent au coup de pouce gouvernemental pour l'achat d'un VAE. Déjà modifié l' été 2022 le dispositif est presque intégralement reconduit pour l'année à venir. Dans les faits, si le montant ne change pas, les conditions d'attribution ont été légèrement élargies, ce qui devrait permettre à quelques foyers supplémentaires d'être éligibles

Les rendez-vous de janvier 2023



Partageons la route en Cévennes / Cyclo Rando Ales en Cévennes Région Occitanie, préparation de la journée citoyenne du mercredi 10 mai 2023



Cyclo Rando Ales en Cévennes

Réunion du comité de pilotage de la rénovation du centre sportif de Méjannes-le Clap, et la création du pole vélo dans le cadre des jeux Paris 2024



Partageons la route en Cévennes

Invitation à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Cyclotourisme du Gard



Premier coup de pédale du Plan vélo 2.0 janvier 2023

Après l'annonce prometteuse d'un nouveau Plan vélo en septembre dernier, l'attente était longue. Les promesses de 250 millions d'euros pour 2023 prennent la première forme avec un sixième appel à projets doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour des projets d'infrastructures cyclables. Un premier signe de bonne volonté en direction des collectivités.

2023 Contexte et enjeux

Avec une progression de 31 % par rapport à 2019 et de 8 % par rapport à 2021, la fréquentation vélo a poursuivi son essor en 2022 en France selon le bilan provisoire publié par Vélo & Territoires. Mais le rythme risque de ne pas être suffisant pour atteindre les objectifs nationaux de 12 % de part modale à horizon 2030

Dans un contexte budgétaire très délicat des collectivités, les défis sont de taille. Les près de 1 300 territoires répondant à l'Enquête nationale sur les politiques modes actifs dont les résultats seront publiés au printemps 2023, confirment que les collectivités ont de 1'ambition sur 1e vélo. Ce sont ces dernières qui sont à la manœuvre pour proposer des aménagements et des services vélos, dans les territoires denses et moins denses. Mais sans l'effet levier des financements nationaux les collectivités seules ne pourront pas faire face aux énormes besoins de financement pour sécuriser la pratique du vélo

Développer l'intermodalité train-vélo et car-vélo

Dans les trains,

La loi d'orientation des mobilités instaure l'obligation de prévoir des emplacements dédiés à l'emport de vélos non démontés à bord des trains neufs et rénovés affectés au transport de voyageurs. Le décret relatif à l'emport de vélos non démontés à bord des trains de voyageurs a été publié le 19 janvier 2021 (Décret n° 2021-41) et est issu d'une vaste consultation de l'ensemble des parties prenantes. Ce texte met en place une obligation de 8 emplacements pour vélos minimums dans les trains neufs ou rénovés à partir de mars 2021. Il s'applique en particulier aux trains d'équilibre du territoire conventionnés par l'Etat, aux services librement organisés comme les TGV et aux services d'intérêt régional (TER). L'aménagement obligatoire d'emplacements vélos concerne les matériels roulants dont l'achat ou la rénovation est engagée à compter de mars 2021. Dans les autocars.

En application de la loi d'orientation des mobilités, à compter du 1^{er} juillet 2021, les autocars neufs utilisés pour des services réguliers de transport public routier de personnes, à l'exception des services urbains, doivent être équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés. Après échanges avec les acteurs, les conditions d'application de ces dispositions pour les services librement organisés ont été précisées dans le décret n° 2021-190. Ce texte encadre les conditions de réservation du service d'emport de vélos ainsi que les informations minimales à mettre à la disposition des usagers. C'est ainsi que les opérateurs de transport peuvent prévoir des modalités de réservation différentes selon les saisons.

Développer une culture vélo

Le savoir rouler à vélo

Plusieurs actions sont mises en place pour que le « réflexe vélo » soit adopté naturellement dès le plus jeune âge.

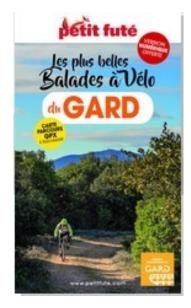
Cela passe notamment par la généralisation du Savoir rouler à vélo. C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation encadrée de 10 heures. À l'horizon 2024, tous les enfants entrant au collège doivent maitriser la pratique du vélo en autonomie dans les conditions réelles de circulation. Ceci concerne environ 850 000 enfants, pour une classe d'âge.

Ce programme multi-partenarial (fédérations sportives, associations d'usagers de la bicyclette, associations de prévention, établissements scolaires voire collectivités locales...), est piloté par le ministère des Sports. Les ministères chargés de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Intérieur et des Transports sont associés à la construction de ce programme et à son déploiement

Le vélo

Une chance pour réenchanter notre territoire

Gard. Les plus belles balades à vélo





40 propositions dans le département avec le Petit Futé

En collaboration avec le Conseil départemental du Gard, le Petit Futé présente un tout nouveau guide thématique, à la découverte du Gard à vélo.

Faire rayonner le territoire comme une destination vélo à part entière, c'est l'objectif du Conseil départemental du Gard qui a fait appel au savoir-faire du Petit Futé afin de proposer à tous les adeptes de la petite reine et du slow-tourisme un guide dédié au tourisme à vélo dans le Gard.

Depuis quelques années le département s'est fortement investi dans la dynamique vélo notamment au niveau des circuits et des itinéraires.

De Nîmes aux Cévennes, en passant par Uzès et le Pont du Gard, les Gorges du Gardon, la Chartreuse de Valbonne ou bien encore la ViaRhôna, la Camargue et sans oublier la Vallée de l'Arre le Balcon de l'Aigoual ou la Forêt du Rouvergue, etc., ce nouveau guide Petit Futé recense 40 propositions de promenades à vélo ou à VTT, accessibles à tous afin de profiter du meilleur du territoire, de ses paysages, de sa gastronomie, de son petit et grand patrimoine mais également d'aller à la rencontre de ses ambassadeurs et de leur savoir-faire.

Choisir son vélo à assistance électrique

Le choix du vélo à assistance électrique (VAE) est dithyrambique et les options multiples. Ces prochaines semaines, nous verrons les avantages et inconvénients de chaque monture. Moteurs, batteries, freins, équipements, tout y passera! Mais il faut aussi se poser les bonnes questions pour un bon achat: identifiez vos trajets quotidiens et les usages complémentaires (plage, balades, remorquage, travaux, transport d'enfants...). Ai-je des montées raides (moteur plus costaud)? Des longues descentes (freins plus performants)? Quelle est la distance à parcourir quotidiennement (confort, durabilité, capacité)? Sur quel terrain vais-je m'en servir (section des pneus, amortisseurs)?

Pensez au confort, à la taille du vélo et à son poids! Le choix de sa couleur fera le reste!

Le budget, élément déterminant s'il en est, peut conditionner la qualité des pièces composantes du vélo. Faire le choix d'un vélo premier prix n'est pas forcément un bon calcul financier sur le long terme. Sauf à être calé en mécanique vélo et à réaliser les entretiens vous-même. Par contre, en cas de vol, la facture sera aussi moins élevée. Du coup: mon vélo est-il en sécu-



rité là où je le gare, au boulot, à la maison? Suis-je assuré? À ce titre, pensez aussi à intégrer dans votre budget tous les accessoires nécessaires, notamment deux bons antivols (fer à cheval, chaîne, U ou compas de préférence), le casque, le gilet réfléchissant et étanche, les sacoches ou le panier... N'hésitez pas à demander un geste ou un accessoire à votre vélociste!

Autre critère important : vous aurez nécessairement des entretiens à réaliser. Alors en l'absence de porte-vélo costaud, privilégiez un achat à proximité de chez vous ou de votre bureau, au minimum sur le chemin! Car charger un vélo électrique en panne dans le coffre, c'est la misère!

Dernier point : le commerce où vous allez acheter votre vélo est-il en mesure de vous fournir un service après-vente digne de ce nom et éventuellement un véhicule de courtoisie?

> Rubrique réalisée avec Le Criquet de Talus, vélociste du 3, rue Lunaret à Montpellier.

Agenda

Etoile de Bessèges Du mercredi 1 au dimanche 5 février 12023



L'Étoile de Bessèges - Tour du Gard a été créée en 1971 par Roland Fangille, ex-coureur cycliste. Première course européenne par étape dans le calendrier professionnel, l'Étoile de Bessèges a construit son histoire autour de trois piliers indissociables : patrimoine, performance et proximité. Animée par une équipe de bénévoles passionnés, la course s'est toujours réinventée, année après année.

Les étapes ici

Dimanche 5 mars 2023



Renseignements Contact: 06 10 07 86 27 jmorettecycloevasion@hotmail.fr

Bulletin d'inscription ICI

Pour vous déplacer et stationner votre vélo dans Alès



Maison de la mobilité

Ales'Y, à chacun sa mobilité

Mode d'emploi ici

Le plan cyclable: <u>ici</u>







Possibilité de faire marquer son vélo cadre carbone

Pour nous rencontrer ou pour le marquage des vélos, nous tenons une permanence à notre siège à l'Office Municipal des Sports de la Ville d'Alès Rue Charles Guizot à Tamaris (UNIQUEMENT sur rendez-vous)

Vous pouvez aussi nous contacter pour des renseignements, ou nous faire part de vos idées ou projets, mieux connaître notre association.

Contact: 06 71 47 12 21 Courriel prc2@gmx.fr *Notre site ici*

ALES: INTERVENTION SUR LA VOIE PUBLIQUE



vous pouvez signaler toutes anomalies constatées sur l'espace public, par exemple un nid de poule sur la chaussée, une panne d'éclairage public, un problème de propreté etc... et demander une intervention pour résoudre ce problème.

Vous pouvez également faire toutes suggestions (pose de bacs à fleurs, mise en place de bancs...) visant à améliorer votre vie quotidienne dans l'espace public :

Soit en appelant le 0.800.540.540 soit en remplissant le formulaire ICI

Notre Fédération



Créee en 1980, la FUB, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, est une association à but non lucratif. La FUB agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien, par la mise en réseau des associations locales, la concertation avec les pouvoirs publics, et des campagnes de communication grand public.

Lire la suite